

(Traduction)

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à
l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 21 juillet 1955.

N° D-180

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre note n° 22 du 21 juillet 1955 proposant que nos deux Gouvernements concluent un accord réciproque en vue de fournir certains approvisionnements et certains services aux navires de guerre de chacun de nos pays respectifs lorsqu'ils sont en visite dans l'autre pays.

Le Gouvernement canadien agrée avec plaisir les termes de l'Accord énoncés dans l'annexe à votre note. Ainsi que vous le proposez, le présent échange de notes sera considéré comme constituant un Accord qui entrera en vigueur dans quatre-vingt-dix jours et qui pourra être dénoncé par l'un ou l'autre des deux Gouvernements sur préavis d'au moins quatre-vingt-dix jours.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L. B. PEARSON
*Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*

Son Excellence Monsieur R. Douglas Stuart
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa

Accord entre le Canada
et le Mexique

Intervent...

Signées à Mexico...

En vigueur le 20...

108 370

35712

Queen's Printer
Controller of Printing

25 cents

1955